

Procédure pour engager une personne qui veut suivre la formation duale

Annoncez votre entreprise auprès de l'office de la formation professionnelle de votre canton.
Adresses sous <http://www.sbbk.ch/csfp/liens/offices.php>

Complétez le dossier d'inscription que vous aurez reçu et renvoyez-le.

- Les autorités cantonales examineront votre entreprise dans l'optique de son aptitude à former des apprentis.
- Vous obtiendrez ensuite une autorisation de former.

- Déterminez le nombre de places d'apprentissage.
- Envoyez les futurs formateurs suivre le cours de maître d'apprentissage.
- Publiez les annonces pour les places d'apprentissage.
- Invitez les personnes intéressées à faire un stage d'orientation.

Passez un contrat d'apprentissage avec l'apprenant.

- Formulaire sous: <http://ca.csfp.ch>
- Envoyer en 3 exemplaires à l'office de la formation professionnelle pour

L'office de la formation professionnelle vous indique ensuite dans quelle école professionnelle devra se rendre l'apprenti.